



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 juin 2022, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 avril 2022
3. Nomination d'un membre à la Commission salubrité publique, en remplacement de M. Xavier Challandes, démissionnaire
4. Rapport et arrêté relatifs à la dissolution de CANEP
5. Comptes 2021
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 191'000.- TTC pour l'aménagement du ponton 1 au port d'Auvernier
7. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.-TTC pour la réfection du chemin d'accès du stade de football de Bôle, la reconstruction des gradins, ainsi que pour le remplacement des bordures sur l'abri PC
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général de Commune concernant la modification des articles 120 et 121
9. Réponse à la motion M21- 001 Motion du groupe les Verts « Coup de pouce aux propriétaires pour installer des panneaux solaires »
10. Nomination du bureau du Conseil général pour 2022/2023 :
 - un(e) président(e)
 - un(e) premier(ère) vice-président(e)
 - un(e) second(e) vice-président(e)
 - un(e) secrétaire
 - un(e) secrétaire adjoint(e)
 - deux questeurs
11. Interpellations et questions
12. Communications du Conseil communal
 - Fusion
 - PAL
13. Divers

Pour information :

- Rapports annuels des délégués aux Conseils intercommunaux des syndicats

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers généraux :

Bärfuss Philippe, Bena Daniel, Bergqvist Johan, Bondallaz Stéphane, Brüscheweiler Ivan, Burgat François, Buschini Gianni, Chen Chien-Yu, Chenaux Jeremie-Gaetan, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, Ernst Jean-René, Etter Daniel, Guillaume-Gentil-Henry Marianne, Godet Louis, Gygi Robert, Hirter Jennifer, Jeanrenaud Yann, Kisanga Stacchetti Makiala, Künzi Jean-François (suppléant), LaPray Vincent, Meier Morgan, Mesnier-Villard Fabienne, Nicolescu Sandra (suppléante), Pessina Jean-Marc, Schwab Fabian, Seiler Alexandre, Schweizer Elsa, Spacio Gemma, Steiner Christian, Vermot Michel, Zbinden Raphaël, Luthy Martial (suppléant), Bugnon David(suppléant).

7 excusés : Aubron Marullaz Edith, Bärfuss Chloé, Bridel Christophe, Ducommun Gabrielle, Egli Philippe, Jaquet Grégory, Matter Marie-France, Platz Sarah, Steiner Anouk, Steiner Olivier, Wuerth Nicolas.

Membres du Conseil communal présents : Mmes Natacha Aubert, Roxane Kurowiak, Solange Platz Erard et M. Philippe DuPasquier. Mme Marlène Lanthemann, malade, est excusée.

Le nombre de membres présents : 33

La majorité absolue est de : 17

Majorité des 2/3 est de : 23

Communications du président

M. Louis Godet (président) fait lecture des lettres de démission de M. Nicolas Wuerth pour une démission effective au 30 septembre 2022, ainsi que celle de Mme Édith Aubron pour une démission au 31 août 2022.

2. Procès-verbal de la séance du 7 avril 2022

M. Louis Godet (président) rappelle que les détails sont à régler par courriel avec la Chancellerie.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la Commission de salubrité publique, en remplacement de M. Xavier Challandes, démissionnaire

M. Louis Godet (président) demande s'il y a des propositions ?

M. Fabien Schwab (Les Verts). Les Verts proposent M. Jean-Marc Pessina.

M. Louis Godet (président). M. Jean-Marc Pessina est nommé à la Commission de salubrité publique.

4. Rapport et arrêté relatifs à la dissolution de CANEP

Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS) Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour l'établissement de ce rapport qu'il a étudié avec intérêt. Il s'avère que ce rapport permet d'acter une réalité qui existe déjà sur le terrain. Dans ce rapport, la commune de NE prend ou prendra à sa charge 82% des coûts d'entretien des canalisations. Le groupe socialiste estime que cette répartition est équitable et félicite le Conseil communal pour cette négociation. Il votera par conséquent à l'unanimité des membres présents, oui, pour ce rapport et son arrêté.

M. Jean-Marc Pessina (Les Verts). Il y a unanimité chez les Verts pour la dissolution du syndicat intercommunal dit CANEP.

M. Fabien Schwab (pour la Commission des finances). La Commission a pris connaissance du dossier et a pu échanger avec le Conseil communal. En conclusion la Commission partage la proposition d'une convention opérationnelle avec la Commune de Neuchâtel et la Commission a adopté le rapport.

En tant qu'ancien président de CANEP, **M. Louis Godet** souligne que la dissolution de CANEP est une très bonne chose et qu'il s'agit de corriger un aspect légal. Eh effet, la dissolution de CANEP doit être validée par le Conseil général et ceci avait été oublié lors de la dissolution de CANEP.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

M. Louis Godet (président) donne lecture de l'arrêté relatif à la validation de la dissolution du syndicat intercommunal CANEP et le soumet au vote.

Soumis au vote l'arrêté, l'arrêté est accepté à l'unanimité

5. Compte 2021

M. Louis Godet (président) propose de discuter les comptes page par page jusqu'à la page 47 et ensuite de regrouper les pages concernant les écritures.

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal) C'est avec satisfaction que le CC peut à nouveau présenter des comptes positifs pour l'exercice comptable 2021.

Bémols à mentionner :

- Perte opérationnelle. Elle est toutefois compensée par le processus d'amortissement du patrimoine administratif. Le total du compte de résultat se montant à CHF 200'000.-. Un résultat que l'on peut qualifier d'être à l'équilibre.
- Légère augmentation de la dette nette, bien qu'il ne faille pas analyser ce chiffre tout seul, mais en relation avec les investissements réalisés par la commune et d'autres paramètres.

Points positifs de cet exercice :

- Doublement de la fortune communale depuis la création de Milvignes (de 7,5 millions à environ 15 millions) ;
- Taux de réalisation des investissements très élevé en comparaison intercommunale. 2/3 c'est un bon signe ;
- Recettes fiscales qui restent bonnes.

Il faut annoncer une erreur dans le tableau de la page 10 : le montant de 180'000.- figure deux fois dans le tableau des écarts. Heureusement sans incidences pour les comptes, nous nous permettons donc de vous en informer maintenant seulement.

Il est malheureusement trop difficile de vous donner un montant chiffrant l'impact du **Covid** sur les comptes 2021. Nous connaissons bien sûr certains effets, investissements reportés, charges non engagées à la hauteur prévue, etc., mais nous sommes dans l'impossibilité de tout évaluer.

Inflation

Disparue des écrans radar des économistes depuis env. 15 ans, l'inflation fait son grand retour. Les banques centrales interviennent et augmentent le loyer de l'argent pour freiner cette envolée des prix, en particulier aux États-Unis et en Europe. La BNS aussi est intervenue ce matin, en prenant les experts par surprise.

Nous avons étudié s'il était possible pour une commune de la taille de Milvignes de protéger ses emprunts en cours (48 millions CHF) contre une hausse des taux. Malheureusement, les solutions examinées ne sont pas adaptées à une entité de notre taille.

D'autre part, vous vous souvenez certainement que les demandes de crédit pour lesquelles vous vous êtes prononcés comportent une phrase en lien avec l'indexation du montant du

crédit à l'indice des prix de la construction dans la région Mittelland. C'est une protection qui nous assure de pouvoir réaliser un projet et de pouvoir subir un dépassement des coûts justifié, et contrôlé. Pas un dépassement de crédit non maîtrisé.

Le service des finances va poursuivre différentes analyses comme discuté avec la CoFin lors de nos dernières séances, dans le but non seulement de mieux suivre l'évolution de certains paramètres, mais aussi de mieux pouvoir planifier les investissements.

Je conclus en adressant au nom du Conseil communal des remerciements à tout le personnel communal pour son engagement constant au profit de la population et de notre ménage communal.

Comme l'organe de contrôle n'a pas émis de réserve lors de sa révision, cela confirme que nous avons un service des finances solide et je remercie M. Fahrni et son équipe pour son excellent travail.

Je me tiens à disposition en cas de question et vous remercie de votre attention.

M. Fabien Schwab (Commission des finances). Les échanges entre la Commission et le Conseil communal furent riches et constructifs. Elles ont permis de répondre aux questions soulevées par les membres de la Commission notamment sur les questions du mécanisme de revalorisation du patrimoine financier, la reprise des actifs de la CANEP, la dette, les options d'emprunts à court et long terme, la méthode de calcul du frein à l'endettement ou encore la proportion de personnel en arrêt maladie de plus de 60 jours. La Commission s'est également interrogée sur l'origine de la charge extraordinaire de plus de 7.5 millions qui est constituée par des reports de crédits qui sont inscrits comme charges extraordinaires dans les comptes. La Commission a également relevé que le rapport indique le manque de ressources humaines est des points ne permettant pas d'utiliser l'entier du budget d'investissement et invite le Conseil communal à analyser la situation de manière plus approfondie en tenant compte des attentes exprimées par le Conseil général en matière de transition énergétique par exemple avec l'adoption de la motion relative à stratégie énergétique lors de notre dernière séance du Conseil général. La Commission salue la qualité de la tenue des comptes réalisés par le Conseil communal et le service des finances. L'arrêté des comptes relative aux comptes 2021 a été adopté par la Commission à l'unanimité.

M. Philippe Bärffuss (PS) : L'excédent de recettes de CHF 1'547'000.- n'est pas simple à comprendre. En partant d'un résultat opérationnel négatif de CHF 749'000.-, en ajoutant l'amortissement de notre patrimoine administratif, auquel nous sommes maintenant habitués, additionnant cela à la différence entre les réserves et attributions en provenance des enveloppes budgétaires 2020 – 2021 et un soupçon, de produit lié à la réévaluation du patrimoine financier, on y arrive. Une belle recette de cuisine. Ce que nous avons retenu : ces mécanismes nous permettent de continuer à investir, nous réalisons environ 2/3 de ce que l'on prévoit et ce qui semble être la norme. La situation financière de la commune est saine avec des rentrées fiscales supérieures au budget, une augmentation de notre fortune et des charges maîtrisées ceci malgré une augmentation significative des charges salariales. Nous sommes à l'équilibre. La charge de nos emprunts sur environ CHF 49 millions est stable, mais doit être suivie au vu des probables augmentations des taux d'emprunt et des nombreux investissements que nous souhaitons réaliser. Cela pourrait nous conduire à réduire notre capacité d'investir et de diminuer nos ambitions face à nos nouveaux projets et nos enjeux à venir. Nous tenons à remercier le Conseil communal et l'administration pour l'excellente tenue des comptes et des nombreuses explications relatives à cette complexité pour essayer de nous faire comprendre ces comptes.

M. Michel Vermot (PLR). Notre commune publie un bénéfice de CHF 1,5 million pour l'exercice bouclé au 31.12.2021. Chacune et chacun appréciera ce résultat selon sa propre sensibilité, mais une étude un peu plus poussée des chiffres tempère quelque peu la première impression très positive.

En effet, le résultat opérationnel démontre un excédent de charges de l'ordre de CHF 750'000.00. Ce sont les écritures hors exploitation, notamment l'amortissement du patrimoine

administratif, ainsi que les revenus et charges extraordinaires qui génèrent un différentiel permettant d'atteindre le bénéfice annoncé.

A noter que les effets de la pandémie sur nos comptes n'ont pas fait l'objet d'une analyse plus approfondie que nécessaire.

Le groupe PLR salue ce résultat qui se situe plus ou moins à l'équilibre, mais relève néanmoins les problèmes de trésorerie déjà évoqués lors des derniers exercices. En outre, la hausse des taux d'intérêt que nous connaissons aujourd'hui va renchérir à l'avenir le coût de nos investissements. Par conséquent, une certaine prudence reste de mise dans la gestion de nos finances en regard des défis qui se profilent.

En conclusion, lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a approuvé les comptes à l'unanimité en soulignant le travail effectué par le personnel communal, le service financier et le Conseil communal.

Mme Fabienne Mesnier-Villard (PVL). Notre groupe remercie le Conseil Communal, ainsi que toute l'administration communale pour la bonne gestion des comptes 2021 de notre commune. Nous remercions particulièrement l'administrateur des finances pour son travail de bouclage et de rédaction du rapport des comptes. Les charges ont été bien maîtrisées et ceci a permis un bouclage présentant un bénéfice de 1,5 million de francs. Passé l'enthousiasme lié au bon résultat du compte de fonctionnement, place aux inquiétudes concernant d'une part les investissements réalisés à hauteur de 66% du budget alloué et d'autre part à l'augmentation de la dette. En effet, le fait de ne réaliser que 66% des investissements prévus donne à penser que la vétusté de certains objets ira en se péjorant. Le groupe PVL est d'avis de prioriser les investissements à l'avenir afin de réaliser ceux permettant d'éviter de fortes dégradations du patrimoine. Nous constatons que la dette a augmenté en 2021 de 1 million et s'élève au 31.12.2021 à CHF 48.7 millions ce qui laisse craindre, compte tenu des prévisions de hausse des taux d'intérêt au cours des prochaines années, une augmentation importante des charges financières de la commune venant alourdir les charges du compte de résultat. Mais il est vrai aussi que si les investissements prévus au budget avaient tous été réalisés alors la dette de Milvignes aurait augmenté encore plus fortement.

Le groupe PVL acceptera à l'unanimité l'arrêté sur les comptes 2021

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts). Comme tout le monde, les Vert-e-s sont heureux que les comptes 2021 se soldent par un bénéfice. Le rapport donne les informations principales et beaucoup d'autres qui aident à comprendre la situation, quoique ... Pour les néophytes en comptabilité que beaucoup d'entre nous sommes, comprendre que :

Premièrement le bénéfice (écrit comme une valeur négative à certaines pages et positive à d'autres) est pour beaucoup dû à des écritures comptables quelque peu opaques telles que la réévaluation de la valeur d'une partie de nos bâtiments (patrimoine financier) selon des principes théoriques appliqués tous les 5 ans ;

Deuxièmement, qu'une entrée exceptionnelle n'en est pas une puisque c'était une dépense théorique exceptionnelle de l'année d'avant et qu'une bonne partie de cette entrée exceptionnelle est également une dépense théorique exceptionnelle que nous allons retrouver comme entrée exceptionnelle en 2022 (tout ça juste pour dire que les sommes prévues pour les investissements et non dépensées sont utilisables l'année suivante) ;

Troisièmement, que la dette a augmenté de CHF 1,3 million, mais pas vraiment puisque c'était juste temporaire - durant une période où la commune manquait de liquidité - et qu'aujourd'hui c'est déjà remboursé, mais que bon nous avons déjà dû emprunter la même somme en 2020 pour la même raison en 2020 et que nous devons refaire pareil cette année donc il y a déjà une dette d'un million qui n'en est pas une et qu'il y aura encore ce million de dettes qui n'en est pas une en 2022 ;

Quatrièmement que les graphiques explicatifs qui semblent très clairs ne reflètent pas toujours les vraies tendances puisqu'il y a des éléments exceptionnels qui biaisent les chiffres ;

Tous ces éléments et d'autres font que c'est franchement difficile de se faire une idée juste du ménage communal. Finalement on comprend que, hors des écritures comptables relatives à la fortune, le porte-monnaie communal montre un excédent (écrit comme une valeur négative en page 5) de 203'000 francs. C'est-à-dire que les comptes 2021 sont équilibrés. Ce qui après ces 2 années de Covid est une très belle réussite ! Pour cela nous voulons féliciter l'ensemble du Conseil Communal ainsi que les employés de chaque service qui ont tous contribué à ce succès. Bravo et Merci !

En conclusion, Les Vert-e-s accepteront les comptes 2021.

Post Scriptum : une petite chose nous chagrine toutefois, le montant budgété pour subventionner la prophylaxie dentaire n'est pas utilisé depuis plusieurs années. La raison ne semblant pas être la communication, il est plus probable que les critères d'attribution ne permettent pas d'aider les personnes qui en auraient besoin. Les Vert-e-s vont donc proposer lors d'une prochaine séance une modification de l'arrêté de 2016 définissant ces critères d'attribution.

EXAMEN DU RAPPORT ET DES COMPTES

p.7 : Christian Steiner (PLR). Le PLR souhaiterait avoir un tableau identique que celui qui est présenté pour l'effectif du personnel pour le service de l'enfance et aussi le GSR afin que l'on puisse avoir une vision globale de tous les postes gérés par la Commune de Milvignes. Nous souhaiterions également connaître l'attribution des EPT au niveau de la commune.

Solange Platz-Erard (Conseillère communale) indique qu'un rapport a été réalisé l'année dernière pour expliquer les attributions des EPT. Rapport disponible sur ECHO.

P 71 : Christian Steiner (PLR). Milvignes est membre du centre orthophonique de Neuchâtel. La charge du centre semble maîtrisée et est répartie sur plusieurs communes. Toutefois quelques communes ont quitté le centre. Le coût de l'heure a augmenté entre 2016 (CHF 17. / heure) et 2019 (CHF 37.-/heure). Nous souhaiterions savoir ce qui va être entrepris pour que le coût de l'heure retrouve un coût similaire ou proche de celui de 2016, surtout qu'il y a moins de communes membres.

Solange Platz Erad (Conseillère communale). Les deux dernières années, ne sont pas extrêmement représentatives au niveau des coûts à cause du COVID beaucoup d'heures n'ont pas pu être facturées, car les enfants ne sont pas venus au rendez-vous. Ceci a passablement augmenté les frais du centre ces deux dernières années. En 2021, le nombre d'heures effectuées est toujours plus bas qu'en 2019, mais 23% plus haut qu'en 2020. Une amélioration est attendue au niveau de la fréquentation du centre. Milvignes a des orthophonistes du centre de Neuchâtel qui exercent aux Vernes et à Auvernier et donc qui travaillent dans nos locaux. Les autres communes ont quitté, car les enfants devaient se déplacer à Neuchâtel, car la commune ne dispose pas de centre. Les communes seront de nouveau approchées pour connaître leur intérêt à participer au centre, mais cela implique d'ouvrir des locaux sur leur territoire communal et de décentraliser par rapport à Neuchâtel.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Louis Godet (président) donne lecture de l'arrêté relatif aux comptes 2021 et le soumet au vote.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 191'000.- TTC pour l'aménagement du ponton 1 au port d'Auvernier

Raphaël Zbinden (Commission du port et des rives et groupe PLR). La commission et le groupe ont préavisé favorablement la demande de crédit d'engagement de 191'000.- CHF pour l'aménagement du ponton 1 au port d'Auvernier. Ce dernier figurait au plan des investissements et entre dans la logique de réfection et modernisation des infrastructures

du port avec notamment une amélioration technique au niveau des amarres pour lutter contre les crues."

Fabien Schwab (Commission des finances). La Commission s'est interrogée sur les risques de diminution des revenus liés au projet d'aménagement du ponton 1, car il prévoit des places plus grandes et donc moins de places d'amarrage. Cependant, ce problème sera compensé par la mécanique de définition de la taxe qui elle dépend de la taille des places. Considérant ces éléments, la Commission des finances a adopté le rapport à l'unanimité.

Fabien Schwab (Les Verts). Les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à l'aménagement et après un débat à l'interne, les Verts soutiendront à l'unanimité le rapport proposé.

M. Robert Gygi (PVL). Les PVL accepteront ce crédit. Il est normal qu'après 50 ans d'existence de rénover et d'adapter ses infrastructures. Il doit être adapté à des bateaux plus grands qu'avant et être modernisé. De plus, c'est un investissement autoporté.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS). Le groupe socialiste acceptera ce rapport et cette demande de crédit d'engagement. Il se pose la question de la durée des travaux.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Louis Godet (président) donne lecture de l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 191'000.- TTC pour l'aménagement du ponton 1 au port d'Auvernier et le soumet au vote.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.- TTC pour la réfection du chemin d'accès du stade de football de Bôle, la reconstruction des gradins, ainsi que pour le remplacement des bordures sur l'abri PC

M. Ivan Bruscheiler (Commission technique). La CT a étudié ce projet à deux reprises, chaque fois sans avoir de chiffre définitif pour le crédit, et ceci afin de trouver la solution la plus satisfaisante pour le Conseil communal et la CT. Le 25 avril, le chemin d'accès aux bâtiments a été discuté, avec un choix préférentiel pour des pavés filtrants, plutôt qu'un enrobé, moins durable et moins écologique. Les anciens pavés seront recyclés. Pour les bordures de ce chemin, il paraissait aussi plus esthétique de prendre un enrochement plutôt que des plaques de béton.

Pour le talus, entre le terre-plein et la place de jeux, la discussion a oscillé entre la meilleure sécurité des gradins bétonnés, l'aspect nettement plus joli de blocs de roche, versus leur irrégularité, exposant celui qui les parcourt à des accidents, ou éventuellement à des blocs de pierre taillée, beaucoup plus chers. Il a été relevé la nécessité de soigner l'aménagement de cet endroit, seul de Bôle à accueillir des réunions et festivités.

Dans sa séance du 16 mai, la CT, informée des prix, a écarté le béton, trop laid, et la pierre taillée, trop chère, pour choisir l'enrochement, soit des blocs calcaires, dont les irrégularités seront égalisées avec du ciment. Il a aussi été confirmé de remplacer des bordures cassées près de l'abri PC.

Ayant pris connaissance du devis estimatif total de 248'600.- frs, débouchant sur la demande de crédit de 250'000.- frs, qui vous est soumise aujourd'hui, la Commission l'a acceptée à l'unanimité et vous recommande de faire de même. En effet, elle propose un bon compromis entre les coûts, la sécurité, l'esthétique et la durabilité.

M. Fabien Schwab (Commission financière). La Commission financière a pris connaissance du dossier et a pu échanger avec le Conseil communal. La Commission s'est notamment interrogée sur l'état de détérioration du stade et sur la nécessité de prévoir cet investissement en 2022. Se basant sur les réponses apportées par le Conseil communal, la Commission a approuvé le rapport par 6 voix pour et 3 abstentions.

M. Ivan Bruschweiler (PS) : Le groupe a apprécié de trouver, dans le rapport du CC, le détail de plusieurs variantes, leur prix, ainsi que les avantages et défauts respectifs de chaque variante. Il cautionne les arguments et les choix proposés. Le groupe rend donc un préavis favorable au projet, à l'unanimité.

M. Vincent Lapray (PLR). Ce rapport a été discuté par le groupe PLR lors de sa séance du 13 juin. Il n'a pas suscité de grand débat, mais quelques questions concernant la nécessité de reconstruire la totalité ou non des gradins et la nécessité de soutenir le talus bordant le premier tronçon du chemin d'accès. Une remarque a également été faite concernant la surfréquentation du chemin par des véhicules ne remplissant pas forcément les critères d'accès jusqu'au bâtiment. Cette surfréquentation ayant potentiellement participé à la détérioration prématurée du chemin d'accès. Néanmoins, le rapport est accepté par l'ensemble du groupe, moins 4 absentions.

Jennifer Hirter (PVL). Le groupe remercie le Conseil communal et la CT pour avoir proposé plusieurs variantes dans ce rapport. Le groupe se prononcera librement sur le sujet, mais les variantes n°2 ont reçu un accueil plus favorable que les variantes n°1. L'aménagement des gradins est trouvé bien, ainsi que les bordures de talus. Cependant, la route d'accès a soulevé un certain nombre de questions. Aux yeux de certains, ce n'est pas une priorité. Il nous semble à nouveau que le terrain doit s'adapter aux méthodes d'entretien, soit les livraisons, l'entretien, le transport de matériel destiné aux événements doivent se faire. Mais à nouveau nous avons le sentiment comme pour d'autres ouvrages présentés à cette assemblée, ce sont les installations de la commune qui doivent s'adapter au transport plutôt que les méthodes d'entretien qui doivent s'adapter au terrain. Nous aimerions rendre attentif le Conseil communal de prendre note de limiter l'accès sur ce chemin afin de s'assurer que les véhicules qui pourraient endommager cette zone ne soient pas admis.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts). Les Vert-e-s relèvent avec satisfaction que plusieurs options ont été évaluées et que le choix se soit porté sur celle qui respecte le mieux l'environnement.

En effet les roches qui serviront de bordures et de gradins seront de la région, réduisant ainsi l'empreinte carbone davantage que l'option roches taillées qui viendraient de France. De plus les espaces entre les roches servent d'abris à de nombreux petits animaux. L'utilisation de pavés filtrants plutôt qu'un recouvrement en bitume est également un choix judicieux, même si un chemin en dur ne semble pas une nécessité à plusieurs d'entre nous. À part ce dernier bémol, le projet nous semble utile et bien pensé. Les vert-e-s accepteront cette demande de crédit.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 31 voix pour et 2 abstentions.

M. Louis Godet (président) donne lecture de l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.- TTC pour la réfection du chemin d'accès du stade de football de Bôle, la reconstruction des gradins, ainsi que pour le remplacement des bordures sur l'abri PC et le soumet au vote.

Remarque concernant l'Article 2 :

M. Ivan Bruschweiler (PS) souhaite savoir si le taux d'amortissement correspond à l'évolution récente des taux d'intérêt, ou est-ce qu'il faut envisager de modifier pour les projets à venir les taux d'emprunt.

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal) rappelle qu'il n'y a pas de lien entre le taux d'emprunt. Des prescriptions définissent les taux d'amortissements en fonction des objets. Ces prescriptions sont définies dans le plan comptable.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 27 voix pour et 6 abstentions.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement général de Commune concernant la modification des articles 120 et 121

Mme Sandra Niculescu (PLR). Malgré quelques questionnements au sujet de la pertinence de ce changement, le groupe PLR a décidé d'accepter à l'unanimité la modification des articles 120 et 121.

M. Jean-François Kunzi (PS). L'appellation proposée montre bien l'évolution des tâches dévolues à la Commission dite « Commission technique ». Aujourd'hui, on ne peut plus envisager les travaux publics sans prendre en considération, en même temps, leurs conséquences dans les domaines des énergies, de l'environnement et, évidemment de la mobilité. Les mots, certes, ont toute leur importance pour désigner clairement les bonnes intentions. Mais changer leur place dans l'énonciation ne constitue assurément pas le gage de résultats plus pertinents. Aussi le groupe socialiste approuve le libellé des articles 120 et 121 tel qu'il figure dans le rapport du Conseil communal.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts). Que les commissions soient modifiées pour suivre la réorganisation des départements du conseil communal semble judicieux. La mobilité est-elle plus liée à l'urbanisme qu'à l'environnement ? Peut-être. Mais on voit avec le PAL que les 3 sujets - urbanisme – mobilité – environnement - sont liés. En cas de sujet touchant 2 commissions, il est possible de les réunir dans une même séance. Nous ne voyons donc pas de problème à ce que les sujets de mobilité soient traités par la commission dite technique.

Avec la transition énergétique, les sujets « énergies » vont prendre une part croissante du travail de cette commission. Le succès de la présentation sur les panneaux solaires, à laquelle il a fallu refuser du monde, montre bien qu'il y a une attente importante de la population pour que la commune traite de tels sujets.

Les crues et inondations comme le 22 juin 2019 à Dombresson et Villiers, également le 22 juin de l'année passée à Cressier, la même année en Allemagne et en Belgique et encore une fois en Belgique ce 6 juin dernier, montrent que ces phénomènes ne sont plus extrêmement rares. Dans chacun de ces cas une partie des dégâts aurait pu être évitée si les haies avaient été réintroduites, de bonnes pratiques connues avaient été suivies et des aménagements préventifs faits. De tels événements vont se répéter avec une fréquence accrue et la population attend de nous que nous les protégeons de ces calamités.

Ce printemps les pluies ont été insuffisantes pour remplir les nappes phréatiques. En fait nous vivons un stress hydrologique depuis 2017 et cet été des records chaleurs sont très probables. Sécheresse et chaleur entraînent un risque élevé d'incendie. Là encore, ces situations autrefois rares deviennent de plus en plus fréquentes et la population attend que nous prenions des mesures pour protéger le patrimoine que sont nos forêts.

Ces quelques exemples montrent que les sujets liés à l'environnement vont donc croître en nombre et en importance.

La population, particulièrement les jeunes, attend que les politiques empoignent rapidement les problèmes liés à l'énergie et à l'environnement.

Cette commission aura ainsi à traiter de plus en plus de sujets concernant les énergies et l'environnement.

En conséquence, pour mettre en évidence ces deux sujets et montrer à nos concitoyens que nous nous en occupons, les Vert-e-s proposent de modifier le nom de cette commission en mettant « travaux publics » à la fin. Le nom modifié deviendrait :

commission des énergies, de l'environnement, de la mobilité et des travaux publics.

Nous vous proposons d'accepter ce changement cosmétique qui reflétera mieux les responsabilités à venir de cette commission et montrera notre volonté politique d'accorder une importance accrue aux énergies et à l'environnement.

Quelle que soit la décision de notre assemblée, les Vert-e-s accepteront la modification du règlement communal.

Un amendement est déposé par le groupe les Verts et dont la teneur est la suivante : article 120 Commission des travaux publics changé en article 120 Commission des énergies, de l'environnement, de la mobilité et des travaux publics. Il s'agit d'une permutation pour mettre le terme « travaux publics » à la fin de la dénomination de ladite Commission.

Soumis au vote, l'amendement est refusé par 20 voix contre, 11 voix pour et 2 abstentions.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Louis Godet (président) donne lecture de l'arrêté relatif à la modification du règlement général de commune et le soumet au vote.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Réponse à la motion M21- 001 Motion du groupe les Verts « Coup de pouce aux propriétaires pour installer des panneaux solaires »

Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale). En complément du rapport, le Conseil communal souhaite vous faire un retour de la soirée du mercredi 8 juin 2022. Les propriétaires et gérances de la commune ont répondu présents. À tel point que l'entier des fauteuils et strapontins du théâtre étaient occupés, et que nous avons dû refuser une soixantaine de personnes pour des raisons de sécurité. Presque 400 personnes se sont déplacées pour participer à cette soirée d'information. C'est plus qu'à Neuchâtel.

Le Conseil communal a donc eu la confirmation qu'une communication ciblée (invitation nominative par la Poste) a plus d'impact qu'une communication large via les médias (presse, TV, Facebook, etc.).

Une semaine après la soirée de présentation, nous pouvons compter 60 projets inscrits sur le territoire de Milvignes, contre 40 sur le territoire de Neuchâtel.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à fin juin et les places limitées à 100.

La présentation a été filmée et est en ligne sur le site internet de la commune, ainsi que le lien pour s'inscrire au programme.

Toute personne qui souhaitera couvrir son toit de panneaux photovoltaïques sans passer par le programme « *Énergie solaire : comment faire ?* » bénéficiera également de la subvention communale sur demande, comme ce fut le cas jusqu'à aujourd'hui.

M. Louis Godet (président) soumet au vote la réponse à la motion M21-001 du groupe les Verts « Coup de pouce aux propriétaires pour installer des panneaux solaires ».

Soumis au vote, le classement de la motion est accepté à l'unanimité.

10. Nomination du bureau du Conseil général pour 2022/2023 :

- **M. Fabien Schwab (Les Verts)** propose à la présidence, M. Jean-Marc Pessina, actuellement vice-président, que nous acclamons.
- **M. Christian Steiner (PLR)** propose comme premier vice-président M. Stéphane Bondallaz, que nous acclamons.
- **Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS)** propose comme seconde vice-présidente, Mme Makiala Kisanga-Stacchetti, que nous acclamons.
- **M. Christian Steiner (PLR)** propose comme un secrétaire M. Daniel Etter, que nous acclamons.
- **Mme Jennifer Hirter (PVL)** propose M. Robert Gygi comme un secrétaire adjoint, que nous acclamons.
- **M. Christian Steiner (PLR)** propose Mme Chien-Yu Chen comme questeur.
- **M. Fabien Schwab (les Verts)** propose M. Pierre-Alain Dubois comme questeur

11. Interpellations et questions

Questions :

Question concernant l'action 2022 « Milvignes en vacances.

M. Christian Steiner (PLR) : la commune a lancé cette année une campagne pour l'action précitée. Il s'agit d'activités pendant les vacances scolaires offertes aux enfants de la commune ou scolarisés dans la commune. Le Conseil communal peut-il nous informer sur cette action, notamment les activités proposées, les modalités de prise en charge par le personnel communal ou autre et les coûts de l'action, y compris la campagne d'affichage ?

En parallèle, quel est l'impact de cette action sur l'accueil des enfants au parascolaire pendant les semaines de vacances : y-a-t-il une diminution des inscriptions, et est-ce que les enfants inscrits au parascolaire participent aux activités ?

Pour votre information, nous avons vu des affiches en ville de Neuchâtel. Est-ce que des enfants domiciliés à Neuchâtel suivent leur scolarité à Milvignes ?

Mme Solange Platz-Erard (Conseillère communale). Les activités proposées sont offertes par des personnes qui sont déjà actives sur la commune de Milvignes, par exemple le judo. Les modalités de prise en charge par le personnel communal : il n'y a pas de personnel communal en charge de ses activités. Les coûts de l'activité : suite à un appel à projets de l'État de Neuchâtel, une aide de CHF 5'000.- a été reçue pour cette action et donc les coûts seront largement pris en charge par cette somme, y compris la campagne d'affichage. Il n'y a pas de diminution de la fréquentation au parascolaire, car les activités proposées sont sur des durées très courtes (une heure, voire deux heures). Ces activités ont plutôt été pensées pour les enfants qui ne peuvent pas partir en vacances. Les inscriptions ont été ouvertes en priorités aux familles inscrites au GSR et ensuite ouvertes à la population. Les enfants inscrits au parascolaire ne participent pas à ces activités. Pour les affiches sur Neuchâtel, on a profité d'utiliser les emplacements réservés pour le théâtre de Colombier qui n'étaient pas utilisés par le théâtre.

M. Philippe Donner (PLR) s'interroge sur la concurrence avec le passeport-vacances.

Mme Solange Platz-Erard : l'action n'est pas pensée comme une forme de concurrence. Les enfants ont droit à un maximum de deux activités et sans déplacement en dehors de la commune.

Interpellations :

Interpellation PLR sur la coopérative solaire.

M. Jean-René Ernst (PLR). La séance d'information concernant le projet d'accompagnement solaire « group-it », qui s'est tenue le 8 juin 2022 au théâtre de Colombier, a fait salle comble. Ce constat montre qu'il y a un intérêt marqué pour cette technologie au sein de la population. Cependant, comme le conférencier de la soirée l'a encore souligné, une grande partie des habitants de la Commune n'aura pas la possibilité de participer à ce projet d'accompagnement, à savoir les locataires, les propriétaires d'objets en anciennes localités (règlements d'urbanisme communaux) et les copropriétaires (nombreux conflits d'intérêts au sein de ces communautés d'habitation).

Pour permettre à ces catégories de citoyens de participer tout de même à cet effort solaire, le PLR a proposé un projet de coopérative dans la séance du Conseil général du 24 février 2022. Cette requête, sous la forme d'un amendement à la demande de crédit d'engagement pour l'assainissement énergétique de la salle polyvalente d'Auvernier, a été acceptée à une large majorité.

La forme coopérative est de plus en plus répandue pour le financement de grosses installations solaires, aussi bien sur des bâtiments privés que publics. De nombreuses structures déjà établies offrent un cadre d'investissement sécurisé (comme la coopérative solaire Coopsol à

Neuchâtel) qui permettrait de faire rapidement une promotion à destination des habitants de Milvignes.

L'exploitation d'une installation solaire est d'autant plus intéressante financièrement et techniquement, lorsqu'il est possible d'autoconsommer une grande partie de la production sur le site. Concrètement il est plus intéressant pour une coopérative de revendre le courant localement, même à prix réduit de CHF 0.20/kWh, plutôt qu'au gestionnaire de réseau local, dont les tarifs de reprise ne dépassent pas CHF 0.10/kWh. De ce fait il nous semble important de procéder préalablement à une analyse du potentiel d'autoconsommation du site sur lequel sera mise en service cette installation. Parmi les points qui méritent d'être clarifiés :

- Quels seront les consommateurs locaux et quels seront leurs besoins saisonniers (Équipements techniques du bâtiment, éclairage, bornes de recharge, etc.)
- Est-il adéquat de chauffer de l'eau sanitaire de la salle polyvalente avec des pellets, alors qu'il serait possible d'installer un chauffe-eau équipé d'une pompe à chaleur et d'utiliser le courant issu de l'installation solaire ?

Nos questions :

- a) Où en sont les démarches pour la mise en place de cette structure coopérative qui permettra de lancer les souscriptions auprès des citoyens concernés ?
- b) Est-ce qu'une analyse concernant les possibilités d'autoconsommation sur site, de l'énergie produite, a déjà été entreprise avec le dicastère des bâtiments ?

Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale) : Le Conseil communal est convaincu que tous les toits qui peuvent être couverts de panneaux photovoltaïques doivent l'être. La salle polyvalente d'Auvernier fait partie des toits à couvrir. Pour ce qui est du bâtiment et de l'avancée du projet, il reviendrait à Mme Aubert de vous répondre, mais avec son autorisation je vais me permettre une réponse courte. Le service des bâtiments n'avait plus de chef de service depuis environ une année. Ce qui a mis à l'arrêt le projet de la salle polyvalente. Heureusement depuis le 1^{er} juin, Monsieur Iacoviello ici présent a repris la tête du service nouvellement nommé Service de l'urbanisme et des bâtiments, et nous ne doutons pas qu'il reprendra rapidement le projet de la salle polyvalente. Je vous remercie de lui laisser le temps de prendre ses marques. D'autant que de nombreux autres projets en cours viennent d'être portés à sa connaissance.

En tant que Conseillère communale en charge de l'énergie, je limiterai donc ma réponse au sujet de l'énergie. Si la commune a besoin de l'énergie que pourrait produire ce toit, elle utilisera évidemment cette énergie. Afin d'économiser sur l'énergie, la commune ne passera alors pas par le rachat de l'énergie à une coopérative, fût-elle de citoyennes et citoyens de Milvignes, mais utilisera en direct l'énergie qu'elle produira. S'il s'avère que la Commune n'a pas besoin de l'énergie que pourrait produire ce toit, elle y permettra l'installation d'une coopérative solaire.

Si la commune soutient les démarches citoyennes telles que les coopératives solaires, elle ne souhaite pas utiliser les deniers publics pour acheter de l'énergie qu'elle pourrait avoir bien moins cher.

En conclusion, le Conseil communal vous invite à faire preuve de patience quant à la décision qui a trait à l'utilisation du toit de la salle polyvalente.

M. Louis Godet (président). Est-ce que l'interpellateur est satisfait de la réponse ?

M. Jean-René Ernst (PLR) se dit insatisfait de la réponse.

Interpellation du groupe PVL « Autoriser les cyclistes à rouler à contresens sur les routes à sens unique de la commune de Milvignes »

Mme Fabienne Mesnier-Villard (PVL). Afin d'éviter des détours pour les cyclistes et dans le but d'augmenter le réseau cyclable le groupe PVL demande au Conseil communal de se pencher sur la question de rendre certaines routes de Milvignes à sens unique praticables à contresens pour les cyclistes. Cette analyse pouvant être menée, à notre sens,

indépendamment et en amont des réflexions sur le Plan d'aménagement local (PAL). L'article 18 al. 5 de l'ordonnance sur la signalisation routière (741.21) prévoit systématiquement la mise en place d'un contresens cycliste sur les routes avec un accès interdit pour autant que rien ne s'y oppose.

Mme Solange Platz-Erard (Conseillère communale). Mme Marlène Lanthemann - absente pour cause de maladie – souhaiterait répondre à cette interpellation lors de la séance de septembre. Cette question n'est pas si simple et il est souhaitable de confier un mandat à un bureau pour faire une étude de faisabilité.

M. Louis Godet (président). Est-ce que l'interpellatrice est satisfaite de la réponse ?

Mme Fabienne Mesnier –Villard (PVL) se dit satisfaite de la réponse.

Interpellation / question du groupe PVL concernant la route des Clos

Mme Jennifer Hirter (PVL). Je commencerai mon intervention par une expérience que j'ai vécue récemment : en me baladant sur la route des Clos, mon regard à tout de suite été happé par une série de mat verticaux, les futurs lampadaires. La densité de ces axes verticaux est telle qu'elle m'a amenée à en discuter au sein du groupe PVL.

Nous en avons conclu que nous ne pouvions rester là sans intervenir auprès du CC., est-ce bien que le sujet du nombre de candélabres ait été soulevé en commission technique, et que la question de l'extinction de l'éclairage public est actuellement à l'étude.

En effet, nous avons appris récemment que l'éclairage public n'est pas obligatoire en zone 30km/h.

Question : le CC peut-il nous confirmer que cette information est correcte ?

Si tel est le cas, ne sommes-nous pas en droit de nous questionner sur la nécessité de maintenir dans le projet de la route des Clos, l'installation de l'éclairage et ce pour deux raisons :

- 1) Éviter la pollution lumineuse ;
- 2) La péjoration visuelle d'un site classé route historique.

Il est selon nous primordial de se poser les bonnes questions afin de prendre les bonnes décisions. La Commune entame les travaux de la route de Clos sur une période de 4 ans, et ce pour un impact sur 20 ans, ne partons pas à contre-courant, et autorisons-nous un instant pour réévaluer le projet à la lumière de cette nouvelle donne (Question1).

Nous invitons donc le CC à entreprendre une nouvelle réflexion quant à l'adéquation de l'installation de l'éclairage public dans cette nouvelle zone de 30km/h qui pourrait péjorer le paysage.

Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale). Pour rappel, le 3 juin 2021, il y a un an, le Conseil général a été invité à voter une demande de crédit d'engagement de CHF 8'100'000.- TTC pour le réaménagement de surface et le renouvellement des infrastructures souterraines de la route des Clos à Auvernier.

Extrait du rapport :

« Pour la partie éclairage public, [...] la mise en conformité complète du réseau dans le secteur, [...] nécessite une nouvelle implantation des mâts, à une cadence de 25 à 30 m. [...] Il est prévu [...] de mettre en place 42 nouveaux mâts avec des luminaires LED réglables, équipés d'un système de détection. Ces luminaires sont compatibles avec une éventuelle future extinction au cœur de la nuit. »

Extrait du PV de la séance du 3 juin :

« RK : Le nombre de mâts a été calculé en fonction de la hauteur du mât, de la distance entre les mâts et la largeur de la chaussée, du niveau d'éclairement attendu par rapport au type de chaussée, la vitesse admise sur cette chaussée et l'aménagement urbain. C'est une

recommandation, mais cette recommandation a une valeur juridique. Ce qui veut dire que, si à un endroit donné, la rue n'est pas éclairée et qu'il y a un accident, nous sommes en tort. [...].

Pour ce qui est des risques de pollution lumineuse, la technologie actuelle permettra de réduire la pollution lumineuse au possible, à savoir que les nouveaux mâts seront plus bas que les anciens et [...] éclaireront à 10% de leur capacité [...]. » comprenons lorsqu'il n'y aura pas de passage.

Après ces explications, votre autorité a accepté à l'unanimité la demande de crédit. Le Conseil communal s'étonne donc de la question posée ce soir, mais y répond volontiers.

Le Conseil communal a à cœur d'éviter toute pollution lumineuse inutile et ne souhaite évidemment pas péjorer visuellement un site classé route historique.

L'éclairage public n'est obligatoire dans les localités que pour assurer la sécurité liée aux passages piétons. En dehors des passages piétons, la commune peut décider de ne pas installer d'éclairage public ou encore d'éteindre l'éclairage existant.

Si un éclairage public est mis en place, il doit cependant respecter certaines normes. A défaut, la commune peut être tenue responsable des accidents liés au non-respect de ces normes.

Les riverains de la route des Clos demandaient, entre autres, à ce que leurs enfants puissent aller et venir à l'école en toute sécurité les matins et soirs d'hiver. C'est pourquoi il a été prévu un éclairage de la rue.

La mise en place d'un trottoir continu pourrait suffire à la sécurité des enfants. Mais le trottoir dont nous parlons est traversant, et il perd donc une partie de son effet sécurisant pour les piétons.

Retirer les mats déjà installés, et ne pas mettre en place les suivants, requière à mon avis une consultation avec l'ensemble des riverains de la route des Clos. Une démarche qui aurait dû voir le jour en amont des travaux. Il y a fort à parier qu'une grande partie de ces riverains s'opposerait à cette modification du projet. Dès lors, le Conseil communal vous propose d'aborder le sujet en commission technique, afin de définir la suite à donner à votre interpellation / question.

M. Louis Godet (président). Est-ce que l'interpellatrice est satisfaite de la réponse ?

Mme Jennifer Hirter (PVL) se dit pleinement satisfaite de la réponse.

12. Communications du Conseil communal

Fusion :

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Le bureau du COPIL a procédé à un appel d'offres auprès de quatre mandataires. Deux mandataires ont soumis des offres. Le bureau du COPIL les a rencontrés et la procédure de sélection est en cours.

La décision sera prise prochainement. Une séance avec le COPIL pour lancer l'étude opérationnelle est prévue le 29 juin ».

Sur demande d'un conseiller, M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal) décrit brièvement le cahier des charges des mandataires. Pour l'étude de faisabilité, les communes ont été accompagnées par Compas Management. L'accompagnement serait identique, mais pour l'étude opérationnelle et la préparation de la convention de fusion. L'accompagnement est prévu sur une durée de 18 mois. Le calendrier est le suivant :

- Dès cet automne : Réunion des groupes de travail
- Mai 2023 : Rapport d'informations intermédiaire
- Septembre 2023 : Votation des Conseils généraux des trois communes
- Novembre 2023 : Votation populaire
- 1^{er} janvier 2025 : Début de la commune fusionnée

Cap de Bise :

Mme Solange Platz-Erard (Conseillère communale) au nom de Mme Marlène Lanthemann. Les travaux au niveau du Cap de Bise tels que prévus avaient suscité des réactions au sein du Conseil général. Le Conseil communal a poursuivi ses investigations et une solution plus écoresponsable a été trouvée. En effet, nous procéderons au d'égrappage de la terre végétale et des copeaux sur une large d'environ 2,5 mètres et à la pose d'une chemise drainante en ballast dans un géotextile filtrant. Une couche de surface épaisse de 10 à 20 centimètres en gravier concassé, mélangé à 15 – 20% de terre végétale légèrement compactée permettra un ensemencement en prairie au gazon résistant. De l'autre côté de la douche, côté est, un rehaussement des enrochements a déjà été fait ce qui permettra de procéder de la même manière pour renforcer le chemin. En conclusion, le Conseil communal a entendu vos inquiétudes et a entendu notamment les membres de la Commission du Port et des rives et a procédé à diverses démarches pour en arriver à cette solution qui évite de bétonner les rives et d'utiliser des pavés gazon dont les fines particules auraient pu finir dans le lac. De plus, la surface de réfection a pu être réduite.

Pur Lac :

Mme Solange Platz-Erard (Conseillère communale) au nom de Mme Marlène Lanthemann. L'association Pur Lac opérera le long de nos rives avec leurs plongeurs bénévoles le 10 septembre prochain. Cette association a été créée il y a plus de 10 ans et jusqu'à présent, elle s'est consacrée sur le territoire de Neuchâtel. À force, les fonds lacustres étant devenus moins sales, ils vont venir chez nous, sur les rives de Milvignes. Ne soyez donc pas surpris si le 10 septembre, vous voyez plus de 50 plongeurs et plongées longer nos rives. Une cantine sera installée pour la journée afin de ravitailler leurs bénévoles et l'ouverture du Bunker pourra profiter à tout le monde.

Campagne anti littering :

Mme Solange Platz-Erard (Conseillère communale) au nom de Mme Marlène Lanthemann. Nous avons mis sur pied l'année dernière une campagne anti littering de l'Est d'Auvernier jusqu'au Robinson. Cette campagne devait s'étendre sur 2 ans afin de pouvoir dresser un bilan et déterminer de manière pérenne l'installation des 14 mini écopoints installés provisoirement. La campagne de cette année débutera le week-end prochain et se poursuivra jusqu'au 28 août avec à nouveau l'engagement d'étudiants qui vont sillonner les rives les vendredis de 16h à 20h, les samedis de 14h à 20h et les dimanches de 11h à 16h00. Ils distribueront des écoboxes pour les mégots, ainsi que des sacs de 17 litres et sensibiliseront les utilisateurs de nos rives à la problématique des déchets qui jonchent le sol. Deux équipes de 2 étudiants seront engagées chaque week-end. Nous avons reçu ces jeunes lundi dernier et ils sont très motivés par notre action.

Proches aidants :

Mme Solange Platz-Erard (Conseillère communale). Je siège à la Commission des proches aidants et il y a une phase test pour une application. Si parmi vous, il y a de proches aidants ou vous connaissez de proches aidants qui sont intéressés à tester l'application et voir comment l'améliorer, vous pouvez vous annoncer auprès de moi.

PAL :

Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Notre mandataire RWB a complété la préétude et l'addendum. Ces documents viennent d'être envoyés au SAT pour validation finale. Nous espérons pouvoir ainsi terminer la première étape de la pré étude.

Après le Projet de Territoire (PT), la Commission du PAL et la Commission d'urbanisme (CU) se sont penchées sur la nouvelle réglementation en matière d'urbanisme et sur les règles caractérisant les différentes zones des Plans communaux d'Affectation de Zones. La ComPAL a poursuivi ce travail dans une autre séance, sans la CU.

La ComPAL et la CU ont traité de la Mobilité dans la dernière séance il y a une dizaine de jours.

A la fin juin, la ComPAL traitera de la thématique « Nature & Paysage » avec le mandataire Biotec.

Cyclomania :

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Cyclomania a eu lieu en septembre de l'année passée dans le cadre de la rentrée de la mobilité. C'était un concours dont le premier prix était un vélo. C'est Mme Carla Lourenço de Colombier qui a remporté ce prix.

Pour 2022, la région Neuchâtel – Littoral (qui couvre de Bevaix à la Thène) a décidé de s'inscrire à Cyclomania. Ainsi l'ensemble du Littoral va participer à cette action pendant le mois de septembre.

Sagex :

Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale). Depuis le 16 mai 2022, la déchèterie intercommunale de La Croix (DILAC) récolte désormais le PSE (Sagex) et c'est un véritable succès : en 1 mois, 68 sacs de 500 litres ont déjà été récoltés.

Les membres du Conseil général sont invités à informer leur entourage de cette nouvelle filière de recyclage mise à leur disposition.

Poutzday – Clean-up Day:

Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale). Le samedi 10 septembre (en même temps que l'action Pur Lac), l'association Milnature soutenue par la commune, procédera au nettoyage des forêts et bosquets au sud de l'autoroute, soit les forêts et bosquets des rives d'Auvernier et Colombier jusqu'à Robinson. La population est invitée à participer et en sera informée via le site internet de la commune et le Littoral Région. Le Milvignes Info paraîtra malheureusement après l'action et ne pourra pas servir de vecteur de communication.

Le Conseil communal compte sur la présence des membres du Conseil général, et les invite à faire la promotion de cette action.

Bornes de recharges payantes (convention à signer) :

Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale). Les 3 bornes de recharge de voitures électriques situées sur le territoire communal (1 à Auvernier, 1 à Bôle et 1 à Colombier) avaient été installées par la commune dans le but de promouvoir la mobilité électrique. Toujours dans ce but, l'utilisation de ces bornes était gratuite.

La transition vers la mobilité électrique étant maintenant bien amorcée, le Conseil communal a pris la décision de rendre ses bornes payantes, afin de permettre un tournus plus important des voitures qui s'y rechargent. En effet, il n'est pas rare d'y voir des voitures installées pour la nuit, par exemple.

De plus, afin de continuer à fournir un service à la population de plus en plus demandé, le Conseil communal a pris la décision de faire installer 15 nouvelles bornes sur le territoire communal. Les lieux ont été définis avec le service de la sécurité publique.

Soucieux de répondre à la demande du Conseil général concernant la mise en concurrence, un appel d'offres a été effectué auprès de Groupe E, Viteos et Eli10. C'est Eli10 qui a remporté le marché.

13. Divers

M. Philippe Bärufuss (PS) regrette que les bornes électriques de recharge pour les voitures ne fonctionnent plus. **Mme Roxane Kurowiak (Conseillère communale)** explique que cette situation est due à la période de transition décrite ci-dessus.

Mme Makiala Kisang-Staccetti (PS) remercie à titre personnel le Conseil communal pour la solution trouvée pour les rives du lac et est très contente de la solution proposée. En effet, cela permet de revaloriser les bords du lac.

M. Michel Vermot (PLR) propose deux notes récréatives. D'une part, il fait la promotion d'urban training, activité sportive qui se déroule successivement dans les différents villages et d'autre part du concert de l'Harmonie du week-end prochain.

M. Louis Godet (président). La parole n'étant plus demandée, il lève la séance et remercie pour la bonne tenue des débats. Il relève également le plaisir qu'il a eu à présider le Conseil général pendant une année.

La séance est levée à 21h48

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

J.-M. Pessina

D. Etter